

Cette dénomination de *bibliopola* est, comme on sait, celle que les Romains, après les Grecs, avaient donnée aux marchands qui vendaient les livres, à ceux que nous appelons aujourd'hui libraires. A cette époque, on employait bien aussi ce dernier nom, mais dans un sens fort différent ; car ceux qu'on appelait communément *librarii* étaient les hommes dont la profession consistait à transcrire les ouvrages, quand ils étaient sortis des mains de leurs auteurs (1). Chargés ainsi d'en multiplier les exemplaires pour le compte des bibliopoles, ils étaient, en quelque sorte, par rapport à ceux-ci, ce que sont aujourd'hui les imprimeurs à l'égard des modernes libraires. Le nombre de ces copistes devait être fort multiplié : aussi les écri-

*varia rei librarie veterum suppellectile, dissertationum hexas.* Lipsiæ, 1756, in-4°. Cet ouvrage, fort rare aujourd'hui, et surtout en France, renferme sur ce point tout ce que l'on peut désirer. Il y a bien des paradoxes dans les notions que présente sur cet objet l'ouvrage, curieux d'ailleurs, de Martorelli, *De regia theca calamararia* etc., Neapoli, 1756, 2 vol. in-4°. Parmi les ouvrages écrits en notre langue, j'indique avec plaisir l'*Essai historique et archeologique sur la reliure des livres, et sur l'état de la librairie chez les anciens*, par mon honorable confrère à l'Académie de Dijon, M. G. Peignot ; Dijon, 1834, 5 feuilles et 1/4 in-8°, opuscule tiré à petit nombre. Sur les bibliopoles et leur commerce, il existe une dissertation de Schoettgen dans le tom III du recueil de Poleni ; elle a pour titre : *Historia librariorum et bibliopolarum veteris et mediæ ævi* etc. Je ne dois pas omettre un homme que son long séjour dans notre ville avait rendu en quelque sorte lyonnais, feu M. Pic, auteur d'une *Dissertation sur la propriété littéraire et la librairie chez les anciens*, Lyon, 1828, 19 p. in-8° : cet opuscule bien court et un peu léger fut tiré aussi à fort petit nombre. Ce que je connais de mieux sur cette question spéciale est le petit ouvrage du chanoine Battagliini : *Dissertazione academica sul commercio degli antichi e moderni librai* ; Roma., 1787 in-8°.

(1) Un écrivain lyonnais, saint Sidoine Apollinaire, paraît, dans une de ses lettres (V. 13), confondre ces deux professions, aussi bien que Sulpice Sévère (*Dial.* I. 16). Avant eux Sénèque (*De benefc.* VII, 6) donnait aussi à un bibliopole la dénomination de *librarius*. Tel est du moins le sens naturel de ce passage, qui rappelle l'épigramme française, si souvent répétée, sur les sermons de l'abbé Roquette : *Libros dicimus esse Ciceronis : eosdem Dorus librarius suos vocat ; et utrumque verum est. Alter illos tanquam auctor sibi, alter tanquam emptor asserit* etc.